

Orléans, le 28 novembre 2016

La rectrice,
Chancelière des universités
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
S/c de Madame et Messieurs les Dasen

Rectorat

Dossier suivi par

Inspection pédagogique
régionale d'Espagnol

Carmen Lalande
IA-IPR d'Espagnol

T 02 38 79 41 76 / 39 10

F 02 38 79 45 87

carmen.lalande@ac-orleans-
tours.fr

Délégation académique aux
relations européennes
et internationales et à la
coopération

Sylvie Raguer

Dareic

T 02 38 79 46 62

dareic@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Programme ministériel d'assistants de langue vivante - Appel à projet 2017-2018

Référence : Circulaire n°2016-080 du 17-5-2016 parue au B.O. n°20 du 19 mai 2016 –
Circulaire n°2008-172 du 17-12-2008 parue au B.O n°1 du 1^{er} janvier 2009

Dans le cadre de la démarche qualité du programme ministériel d'assistants de langue vivante étrangère, chaque chef d'établissement, chaque IEN, après concertation avec les CPDLV ou les directeurs d'école de sa circonscription, doit instruire un **cahier des charges** présentant de manière explicite et structurée **les projets qui seront mis en œuvre avec le ou les assistants.**

Le nombre d'assistants ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes, seuls les cahiers des charges dûment renseignés et en accord avec la démarche qualité introduite par la circulaire citée en référence pourront être retenus après examen par la commission académique. Cette dernière établira par ordre de priorité la liste des écoles, collèges et lycées susceptibles d'être dotés d'un assistant à la rentrée 2017.

Concernant les missions de l'assistant, j'attire votre attention sur la nécessité de décrire avec précision dans le cahier des charges les missions que vous envisagez de confier aux assistants, missions que l'équipe de langue concernée aura définies collectivement.

Pour faciliter leur réflexion, les équipes pourront consulter la rubrique commune destinée à tous les assistants sur le Portail académique :

http://interlangues.ac-orleans-tours.fr/assistants/que_faire_avec_lassistant/

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif, les stages intensifs d'anglais et les groupes de compétences sont des possibilités d'utilisation de la ressource que constituent les assistants de langue vivante étrangère.

Les cahiers des charges sont disponibles sur le site de la Dareic à l'adresse suivante :

http://www.ac-orleans-tours.fr/arts_et_culture_international_innovation/europe_et_international/assistants_de_langues_vivantes_etrangeres/

Ils devront être retournés avant le **vendredi 20 janvier 2017** :

- pour le 1^{er} degré, aux Dsden ;
- pour le 2nd degré, à la Dareic **exclusivement par la voie numérique** à cahierdeschargesassistants@ac-orleans-tours.fr

Katia BEGUIN

